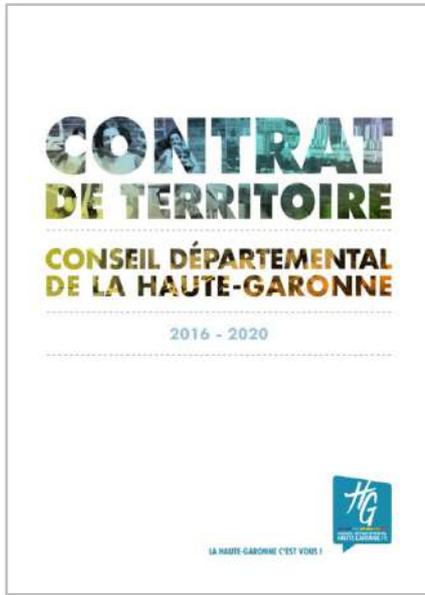


La Nouvelle génération de **contrats** de territoire 2022-2027

Conseil départemental
&
Communauté d'Agglomération
du SICOVAL



19 octobre 2021

Si@val
Le Sud-Est
Toulousain



Ordre du jour

1. Bilan de la première génération des Contrats de territoire sur le territoire du SICOVAL
2. Programmation 2021
3. Séance de signature des maquettes par commune
4. Nouvelle génération de Contrats de territoire : présentation des nouveaux règlements
5. L'ingénierie départementale renforcée : Plateforme d'appui aux territoires et Haute-Garonne Ingénierie
6. Les projets accompagnés sur le territoire

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

Avant 2015, l'instruction des projets se faisait au fil de l'eau, sans phase programmatique, sans planification... A partir de 2015, une importante réflexion sur la contractualisation territoriale a été menée.

➔ Les **Contrats de territoire** ont vu le jour en 2016, avec la mise en place de la 1^{ère} génération de contrat sur 5 ans, **co-construite** avec les territoires pour un soutien aux équipements publics & scolaires, socle pour l'action communale

➔ 1 contrat pour chaque commune et 1 contrat pour chaque EPCI de Haute-Garonne

- Une véritable **planification budgétaire** des projets à 5 ans et une programmation annuelle avec un **dépôt de dossier au 15 janvier**
- Une **administration réadaptée** avec des interlocuteurs techniques réorganisés par territoire (numéro unique, référents identifiés)
- Une subvention **accordée l'année du dépôt du dossier**
- Un **appui technique** aux communes désireuses

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique...

→ Une **clause de revoyure** en **2017** a permis d'aller plus loin dans la simplification des règlements :

- Possibilité pour le maître d'ouvrage de scinder les opérations en **tranches** fonctionnelles et financières
- Démarrage des travaux possible dès **réception de l'AR** des dossiers (ne vaut pas décision d'attribution de subvention)
- Clarification sur le **plafonnement des dépenses éligibles**
- Possibilité de présenter en **globalité les projets de mise en accessibilité & rénovation énergétique**
- Possibilité de présenter des **projets d'acquisition** indépendamment des travaux
- **Dossier de demande allégé** pour constituer un dossier complet
- ...

Contrats de territoire, la programmation 2021

- Compte tenu de cette année particulière (fin de la première génération de contrats 2016-2021 et impact de la crise sanitaire liée au COVID-19), il avait été décidé de repousser la date de dépôt de dossiers complets au **27 mai 2021** (date butoir initiale fixée au **30 janvier 2021**)
- Toutefois, avec le report des élections départementales, tous les dossiers complets déposés au **30 juin 2021 ont été pris en compte dans la programmation 2021**. Le détail des dossiers de la programmation 2021 sera présenté à la fin du diaporama lors de la séance de signature
- Les dossiers incomplets et / ou arrivés après cette date du **30 juin 2021** seront basculés sur la programmation 2022

La communauté d'Agglomération du SICOVAL

Contrat de territoire : Bilan 2016 - 2020

Communes membres du SICOVAL

Programmation 2016 = 66 projets financés pour un montant d'aides du CD31 de 1 489 087 €

Programmation 2017 = 46 projets financés pour un montant d'aides de 2 241 334 €

Programmation 2018 = 66 projets financés pour un montant d'aides de 2 189 155 €

Programmation 2019 = 34 projets financés pour un montant d'aides de 2 494 437 €

Programmation 2020 = 36 projets financés pour un montant d'aides de 1 849 309 €

→ Soit près de 10,3 M€ du CD31 sur l'ensemble des communes du SICOVAL de 2016 à 2020



SICOVAL

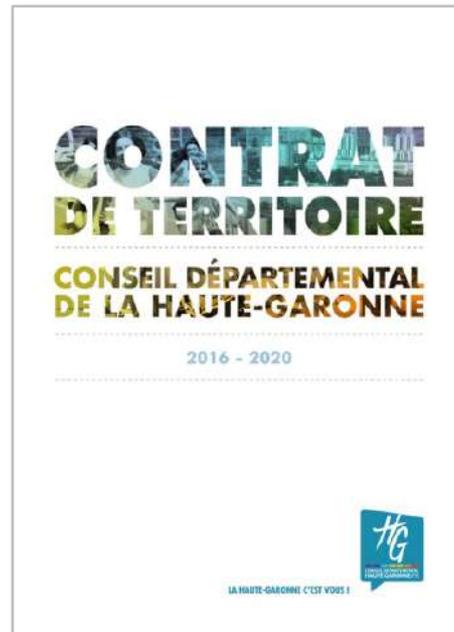
→ Au titre du contrat de territoire, le SICOVAL a obtenu une aide de près de 1,4 M€ du CD31 entre 2016 et 2020



La communauté d'Agglomération du SICOVAL

Contrat de territoire

Présentation des projets de la maquette de programmation 2021



La communauté d'Agglomération du SICOVAL

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
AUREVILLE	Réhabilitation d'un hangar agricole en salle des fêtes et halle couverte - Tranche 1	400 000,00 €
AUZIELLE	Rénovation thermique et énergétique de la cantine scolaire	10 463,00 €
AYGUESVIVES	Travaux d'isolation et de conformité électrique dun bâtiment associatif 1 place Bedène	3 478,80 €
AYGUESVIVES	Réfection de la piste d'athlétisme et du terrain d'honneur du complexe sportif	22 627,32 €
AYGUESVIVES	Réfection de l'éclairage et rénovation énergétique du gymnase	16 724,60 €
AYGUESVIVES	Réfection et rénovation énergétique de la salle municipale de l'Orangerie	14 306,94 €
AYGUESVIVES	Rénovation énergétique de la Maison des Jeunes et de la Culture	27 021,27 €

La communauté d'Agglomération du SICOVAL

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
CORRON SAC	Acquisition d'un bâtiment destiné à la création d'un pôle multifonctionnel	
DEYME	Travaux de maçonnerie à l'ancienne Mairie	
DONNEVILLE	Amélioration du confort thermique du groupe scolaire Fédérica Montseny	15 316,80 €
ESCALQUENS	Construction d'un gymnase pour le collège d'Escalquens Tranche 1	400 000,00 €
ESCALQUENS	Travaux de réfection du clocher de l'église	33 294,44 €
FOURQUEVAUX	Création d'une aire de jeux pour enfants	8 919,76 €
FOURQUEVAUX	Mise en accessibilité du cimetière Saint-Germier	13 462,66 €

La communauté d'Agglomération du SICOVAL

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
ISSUS	Rénovation des débords de toit de la salle des fêtes	3 620,04 €
LABASTIDE BEAUVOIR	Réhabilitation et agrandissement de la bibliothèque en médiathèque café tiers-lieu	66 800,98 €
LABEGE	Construction d'un boulodrome extérieur	69 454,80 €
LABEGE	Aménagement d'une aire de jeux au parc municipal	12 820,00 €
MONTBRUN LAURAGAIS	Création de réseaux de chaleur par géothermie, rénovation thermique des bâtiments et mise aux normes Maison des associations	26 742,28 €
MONTGISCARD	Remise en état des courts de tennis de plein air	21 652,22 €
MONTLAUR	Construction d'une salle pour les activités sportives et loisirs - 2ème tranche	62 246,67 €

La communauté d'Agglomération du SICOVAL

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
MONTLAUR	Remplacement du revêtement en gazon synthétique du city parc	4 246,00 €
MONTLAUR	Installation d'un système d'alarme anti intrusion dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) pour le groupe scolaire ST LAUTIER.	2 923,55 €
PECHABOU	Aménagement de l'auvent d'accueil des parents à l'entrée de l'école primaire	2 484,04 €
PECHABOU	Rénovation de la maison des associations	79 559,73 €
PECHABOU	Aménagement d'une aire de jeux dans la cour de l'école maternelle	6 695,92 €
PECHBUSQUE	Installation de rideaux occultants à l'école élémentaire	
POMPERTUZAT	Réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle Félix VERDUN	3 448,00 €

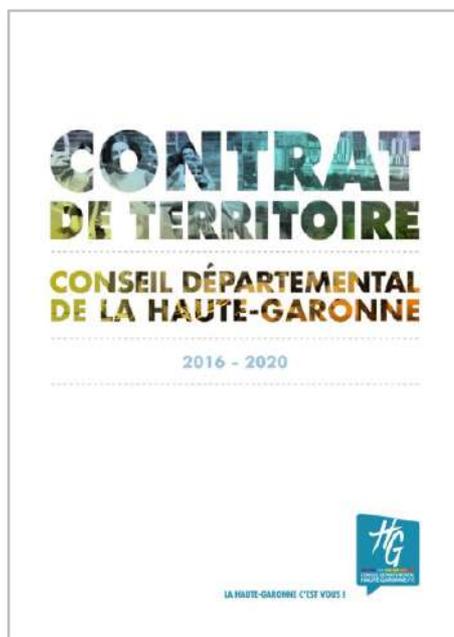
La communauté d'Agglomération du SICOVAL

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
POMPERTUZAT	Remplacement de volets roulants au groupe scolaire	13 722,36 €
POMPERTUZAT	Mise en conformité électrique du groupe scolaire (tranche maternelle)	4 437,60 €
RAMONVILLE SAINT AGNE	Rénovation d'une piste d'athlétisme	188 190,00 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL	Construction d'un ALSH à CASTANET-TOLOSAN Tranche 3	400 000,00 €
VARENNES	Réfection de la toiture de la mairie	7 764,80 €
VIGOULET AUZIL	Rénovation énergétique du centre culturel	78 931,27 €

La communauté d'Agglomération du SICOVAL

Séance de signature de la maquette 2021



Une nouvelle génération de contrat 2022 – 2027 avec chaque commune

Commune

Les Contrats de Territoire (2^{ème} génération) Un lien de proximité avec les communes



Rappel des règlements 2016-2021

- Une politique territoriale pour tous, via un règlement commun pour les communes de Haute-Garonne avec l'éligibilité de **deux projets supérieurs à 70 000€**, soit **1 équipement public & 1 équipement scolaire**
- L'éligibilité des **projets inférieurs à 70 000€** : les **petits projets** pour les communes de moins de 5 000 hab., les projets de **biblio-média-thèques** pour les communes de plus de 5 000 hab. et les projets **d'accessibilités** pour tous

Avant

Rappel règles en vigueur :

Communes de moins de 5 000 hab.

Communes de plus de 5 000 hab.



➔ Nouveau contrat :

- **Pas de changement majeur** sur les règles générales,
- **Maintien** des grands principes : seuil de 5 000 habitants, fourchette de taux de 5% à 30% et 5% à 40%, tranche de 70 000 € HT, plafond subventionnable, etc.
- Mais une **adaptation des règlements** en fonction de l'expérience acquise, des projets des communes et des orientations prioritaires du département

Un élargissement de l'éligibilité des projets

- Maintien des **deux équipements éligibles** (scolaire et hors scolaire) **sup à 70 000€**, mais pour l'équipement hors scolaire : **choix possible** entre **un équipement public** (mairie, salle des fêtes, église etc.) **ou un équipement touristique** (gites communaux etc.).
- On ajoute l'éligibilité d'**un équipement supplémentaire sup à 70 000€** via la possibilité de financer **un équipement de santé** (maison de santé) en plus des deux équipements publics & scolaires.

Avant

Rappel règles en vigueur :

1 **équipement Public** sup. à 70 000€
(plafond 1M€) *Ex : Mairie*

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€
(plafond 3M€) *Ex : Ecole*



Après

Nouvelles règles élargies : Au choix de la commune

1 **équipement Public** sup. à 70 000€
Ou 1 **Hébergement touristique** sup. à 70 000€

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€
(plafond 3M€)

Et en plus :

1 **Maison de santé** sup. à 70 000€

De nouveaux projets éligibles

Nouveau contrat

Afin de **tenir compte des demandes des communes** lors des précédentes programmations et des orientations prioritaires du département, le nouveau contrat prévoit l'éligibilité de **nouveaux projets** sup. ou inf. à 70 000€.

Des contrats boostés sur des axes porteurs :

- **La santé** (maisons de santé, défibrillateurs,)
- **Le sport** (parcours de santé, mobiliers et matériels sportifs)

Mais aussi :

- **L'éducation** (équipements modulaires d'urgence pour les écoles)
- **Le vivre ensemble** (aires de pique nique, aires de jeux pour enfants, mobilier urbain)
- **L'environnement** (pack rénovation, parc et accroche vélos, grainothèque, etc.)
- **Le tourisme** (équipement touristique)

Une intégration des travaux de moins de 5 000 € HT et une simplification des règlements matériels pour les communes de moins de 5 000 habitants

Rappel :

- Sur la 1^{er} génération de contrat, les travaux < 5 000€ et les **petits matériels, mobiliers, véhicules** étaient **hors contrat** et donc liés à d'anciens règlements, avec des taux, enveloppes et plafonds différents selon l'équipement.

Nouveau contrat :

- Intégration des **travaux < 5 000 € HT**
- Intégration des **petits matériels, mobiliers, véhicules dans les contrats** pour davantage de visibilité, en simplifiant et harmonisant les 5 règlements vers **un règlement unique avec une enveloppe annuelle de 80 000€** de dépenses subventionnables par commune. On rend éligibles les équipements supérieurs à 1 000€ par **commande groupée de même nature**
- Un taux unique, et autorisation du **cumul des aides**, avec un dépôt au fil de l'eau avec date butoir au **15 octobre**.

Avant
Rappel règles en vigueur pour
le matériel :

- 5 règlements différents pour les acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules sup. à 1 000€, (Taux de 20% ou 40%, enveloppes, plafonds différents)



Après
Nouvelle simplification :

- 1 règlement unique avec enveloppe annuelle de dépense subventionnable de 80 000 € HT (Fourchette de taux harmonisée de 5% à 40%)

Une suppression des prêts sans intérêt

Avant

Rappel règles en vigueur :

Pour bâtiments productifs de revenus (loyers) :

- Prêt de 10 à 50% de la dépense éligible, (dans la limite de 80% de financement public)

Pour cimetières des communes > à 500 habitants :

- Prêt de 10 à 50% de la dépense éligible, (dans la limite de 80% de financement public)

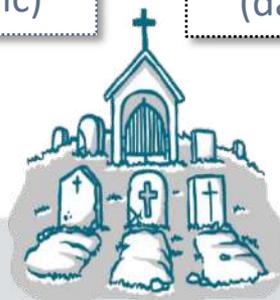


Après

Nouveau contrat :

✕ Subvention de 5 à 30 ou 40%
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible à laquelle est retiré le montant équivalent à 5 ans de loyers (dans la limite de 80% de financement public)

✕ Subvention de 5 à 30 ou 40%
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible (dans la limite de 80% de financement public)



Une simplification des co-financements

Avant

Rappel règles en vigueur :

Si financement exclusif CD31/Etat (DETR/DSIL)

- **Equipement scolaire** : parité de montant de subv. avec l'Etat, cumul de taux plafonné à 60%
- **Hors scolaire** : possibilité de cumul de taux plafonné à 50% et taux CD diminué de 10 points

Si financements multiples (Région, Fonds Européens, etc.)

- **Hors scolaire** : Additionnalité des aides
- **Hors contrat de territoire**
(matériel / travaux <5 000€) : Déduction des aides



Après

Nouveau contrat :

Equipement scolaire

Si financement exclusif CD31 / Etat (DETR / DSIL) :

Taux fixe :

- Taux de **30 %** pour toutes les communes
- Sur la **même assiette & base éligible** que l'Etat (étude, MO...)

Si cofinancements multiples :

Taux indépendant de celui des partenaires :

- De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
- De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Equipement hors scolaire :

Taux indépendant de celui des partenaires :

- De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
- De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Conséquence : Permet de simplifier en supprimant le taux diminué de 10 pts

Synthèse : Un Contrat de territoire intégrateur

Un Contrat simplifié, fixe & étendu

Communes de moins de
5 000 hab.

☑ 1 équipement **public ou touristique**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

☑ 1 équipement **scolaire**

(sup. à 70 000€, plafond 3M€)

☑ 1 équipement **de santé**

(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

40%

☑ X projets **inf. à 70 000€**

☑ 80 000€ d'acquisition
matériels, mobiliers, véhicules

(enveloppe subventionnable)

Communes de plus
de 5 000 hab.

☑ X projets **biblio-
média-thèques**, inf. à

70 000€ (plafond 70 000€)

30%

+ Un Contrat *boosté*

- ☑ Maisons de santé
- ☑ Défibrillateurs
- ☑ Pack Rénovation
- ☑ Parcours de Santé
- ☑ Mobiliers matériels sportifs
- ☑ Mobiliers urbains
- ☑ Equipements modulaires d'urgence pour les écoles
- ☑ Aires de pique-nique, de jeux

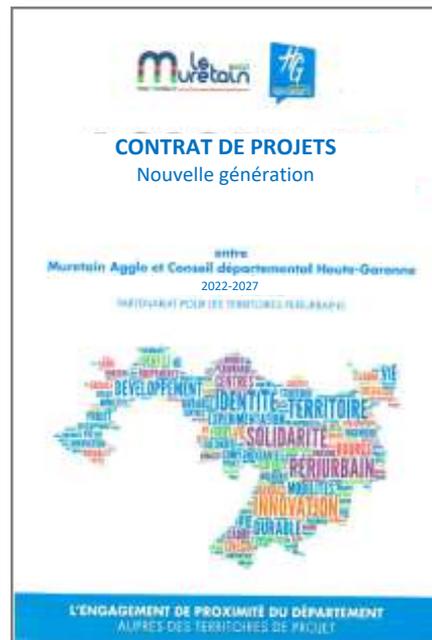
+ Un Contrat *souple*

- ☑ 1 équipement **Tiers-lieux**
- ☑ 1 équipement **CréOns**
- ☑ 1 projet **Carte Blanche**
- ☑ 1 projet **Circuit-court**
- ☑ 1 accompagnement **♥ de vie**
- ☑ 1 accompagnement **CréAde**

Une nouvelle génération de contrat 2022 – 2028 avec les EPCI

EPCI

Les Contrats de Projets Territoriaux



Vers un nouveau contrat concerté, territorialisé & négocié

Méthode et calendrier :

- Un véritable **dialogue approfondi** sur 4 mois avec les EPCI, avec un travail individuel afin de partager les enjeux de développement de l'intercommunalité et avoir une vision précise des projets structurants & investissements des territoires, en fonction des orientations prioritaires du département.
- **Vers un contrat intégrateur** : co-rédaction d'un **Programme d'investissement** global sur 3 ans, soit une **politique de planification & programmation financière** intégrant l'ensemble des financements sectoriels du Département mobilisés sur les projets accompagnés sur le territoire (ex : voirie, déchet, environnement, etc.).

Une nouvelle génération de livrable



Un livrable signé et adapté pour chaque contrat :

- 1 communication générale sur les **axes et thèmes prioritaires** pour le Département
- 1 présentation du **Portrait de la commune**
- 1 affichage des **aides allouées N-1** sur la commune sur l'ensemble des directions du Département à l'euro près
- 1 présentation de la **programmation annuelle** de la commune + présentation des **appuis techniques**
- Une **plaquette des règlements**

Un **malette de communication** adapté à chaque commune

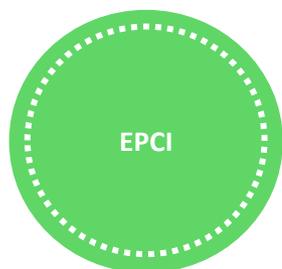
Un calendrier pour les communes et EPCI

■ Pour les Communes :



- Date limite de dépôt de dossiers complets au **30 avril 2022** pour les travaux supérieurs à 5 000€
- Pour les **travaux inférieurs à 5 000€ & matériels** (*uniquement pour les communes inf. à 5000 habitants*), **date limite de dépôt de dossiers au 15 octobre**
- **Signature** des contrats de territoire à **l'automne 2022** lors des réunions par EPCI

■ Pour les EPCI :

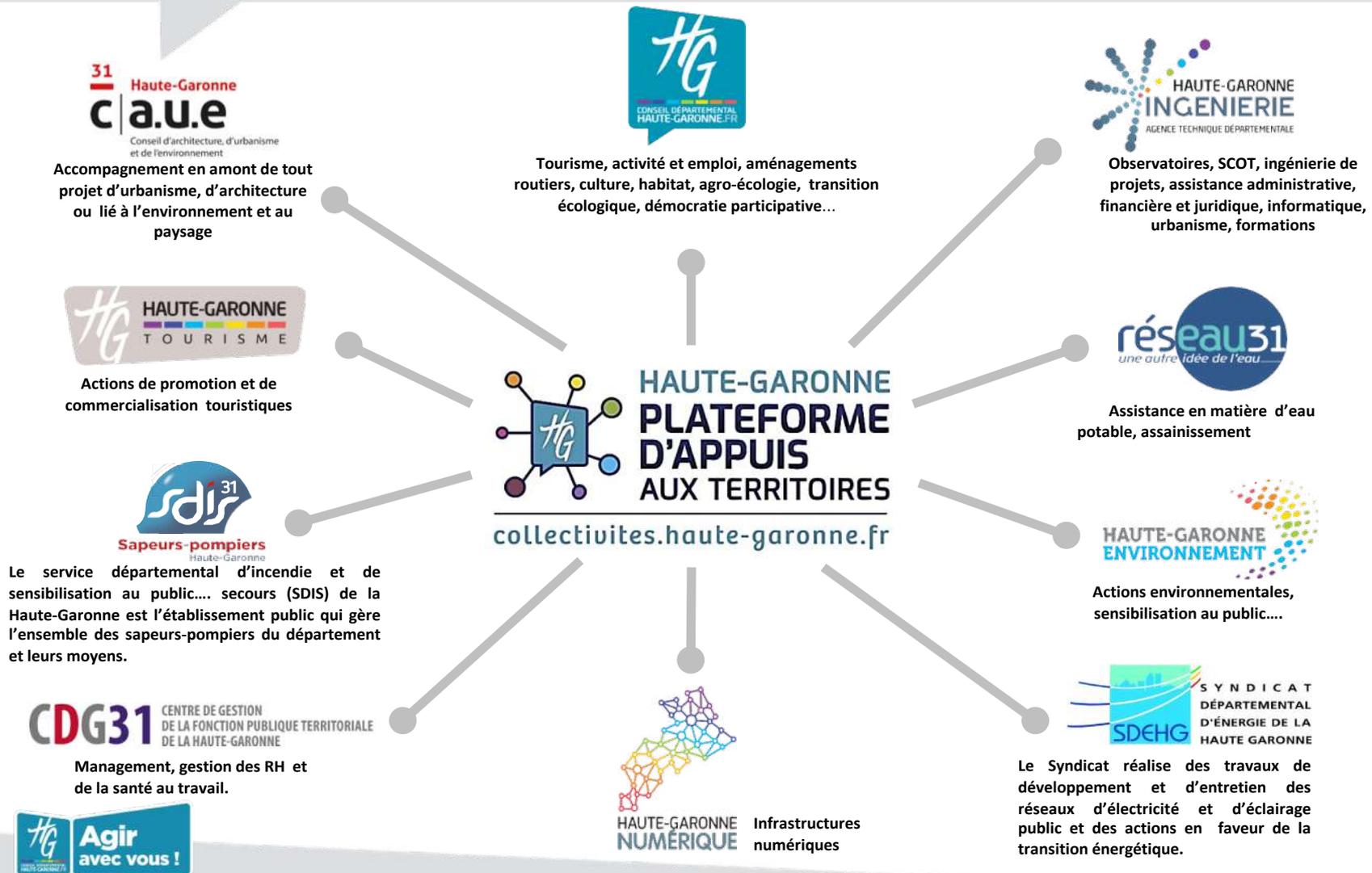


- Lancement des **concertations individuelles** sur chaque **Projet de territoire** d'ici février 2022 (4 mois)
- **Date limite de dépôt de dossiers complets** au **30 avril 2022** pour la première programmation de 2022
- **Signature des Contrats de Projets Territoriaux** comprenant les Programmes d'investissement concertés et co-rédigés à **l'automne 2022**

Pour un accompagnement global des territoires

En plus des aides financières,
le Département vous accompagne techniquement
et juridiquement à monter vos projets,
ou vous apporte une assistance rapide pour gérer
votre collectivité au quotidien,
grâce à un réseau d'experts mobilisés au sein du
Département, de ses satellites et des organismes
partenaires.

La Plateforme d'appuis aux territoires mobilise les directions du Département et ses partenaires



La plateforme d'appuis aux territoires



C'est quoi ?

C'est la Plateforme d'ingénierie du
Département de la Haute-Garonne.

C'est un interlocuteur unique qui centralise sur un catalogue en ligne,
l'offre de services proposés par le Département et ses partenaires.

En 1 seul clic, accédez à **+ de 200 experts** mobilisés
pour répondre à vos demandes

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités



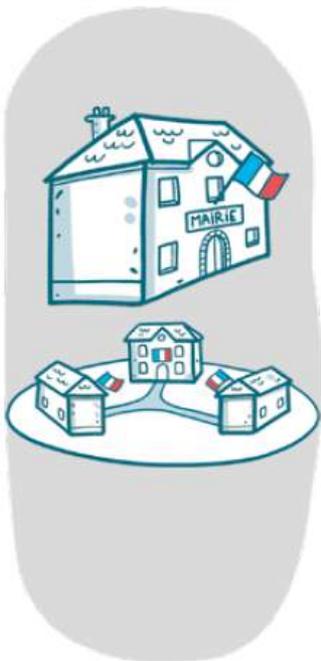
Comment ça marche ?

Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.



J'adresse une demande
à la plateforme d'appui aux territoires :

collectivites.haute-garonne.fr



→ La plateforme va informer, mobiliser et coordonner les expertises du Département et de ses partenaires afin de m'accompagner dans mon projet



Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

 AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE
 PLANIFICATION ET URBANISME
 TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE
 EAU ET ASSAINISSEMENT
 ÉNERGIE
 ACTIVITE ET EMPLOI
 TOURISME
 CULTURE
 ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 SÉCURITÉ
 ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE
 MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
 DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
 JEUNESSES
 SOLIDARITÉS
 FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

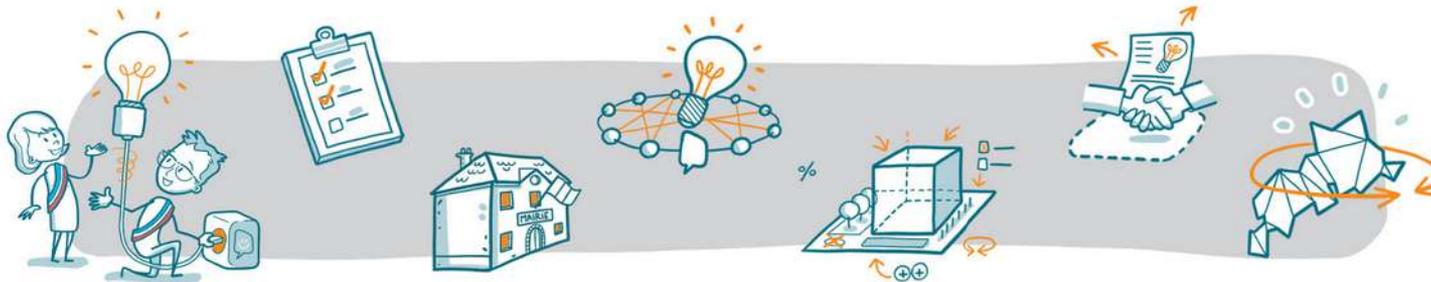
- 11 partenaires proposent leur offre d'accompagnements
- 1 catalogue en ligne
- + de 60 fiches d'accompagnement
- 16 rubriques
- Des formulaires de demandes simples

La catalogue en ligne existe en version papier →



Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

L'ensemble des ressources départementales à votre service !



Consulter et faire une demande
à partir du catalogue

Je veux faire une demande libre

Je veux accéder aux portails
subventions



CATALOGUE



FAIRE UNE DEMANDE LIBRE



PORTAILS SUBVENTIONS

Les projets accompagnés sur le territoire

Zoom sur des projets accompagnés par l'ingénierie départementale



Ressorcerie « La Rafistolerie »



Commune de CASTANET TOLOSAN

■ Le projet :

Portée par l'association la Rafistolerie, la création d'une **ressourcerie** a pour objectif la **réduction des déchets** par la collecte, le réemploi, la valorisation et la revente solidaire d'objets en fin de vie. Des actions de **sensibilisation à la préservation des ressources** sont également mises en places.

- Le département a apporté un **avis technique** sur le projet,
- ainsi qu'un **appui financier à la coordination et animation du projet** pour le lancement de la première année d'activité, dans le cadre du **fonds de rebond Innovation sociale**.



LA RAFISTOLERIE OUVRE SES PORTES !

A PARTIR DU 20 MAI 2021
Collecte, revalorisation, sensibilisation

Pour découvrir la boutique :
mardi de 9h à 12h30 & jeudi de 15h30 à 17h30
1er et 3e samedi du mois de 9h à 12h

Pour vos apports volontaires :
mardi de 15h30 à 17h30 & jeudi de 9h à 12h30
1er et 3e samedi du mois de 9h à 12h

Place Guillaume Foures, 31320 Castanet-Tolosan
www.larafistolerie.org | contact@larafistolerie.org

Ingénierie :

DDET - Service Appui à la création d'Activités et d'Emplois



Soutien financier :

15 000€ financés par le CD31 (fonctionnement)



Tiers-lieu Le Grenier



Commune de CASTANET TOLOSAN

Le projet :

Porté par l'association Ressources, cet **éco tiers lieu** propose un **café associatif**, un espace de **médiation numérique** et de **coworking** (20 places), et organise de nombreuses manifestations autour de la transition écologique.

- Haute-Garonne Développement et le département ont accompagné la réalisation du projet, par une analyse technique et par **appui financier au projet de rénovation et d'utilisation de locaux et d'un terrain.**

HAUTE-GARONNE
DÉVELOPPEMENT



HAUTE-GARONNE
PLATEFORME
D'APPUI
AUX TERRITOIRES



Agir
avec vous !



Ingénierie :
Haute-Garonne Développement



Soutien financier :
15 000€ financés par le CD31 (fonctionnement)



Appuis techniques

Ingénierie et expérimentations territoriales – HGI / DDET

15 appuis techniques type recherche de financement depuis 2018, **7 accompagnements Carte blanche** et **3 Cœurs de vie**



Parmi ces appuis techniques :

- **Aureville** (2019) : aide à la réalisation d'un plan de financement pour la salle des fêtes
- **Auzielle** (2020) : aide à la réalisation d'un plan de financement pour l'école élémentaire
- **Baziège** (2019) : aide à la réalisation d'un plan de financement pour l'école élémentaire et le gymnase
- **Corronsac** (2021) : appui technique à la Création d'un lieu de vie dans une maison de centre-bourg
- **Fourquevaux** (2021) : recherche de financement pour un projet de centre médical
- **Labastide-Beauvoir** (2020/2021) : aide à la réalisation d'un plan de financement pour le projet de médiathèque/café/tiers Lieu
- **Montgiscard** (2021) : aide à la planification financière pluriannuelle des projets communaux
- **Rebigue** (2021) : appui technique Pôle intergénérationnel et culturel et logements communaux



Accompagnements Cœurs de vie (2021) : **Ayguesvives, Belberaud** et **Donneville**



Création d'un lieu de vie dans une maison de centre-bourg



Commune de Corronsac

■ L'appui technique :

La commune vient en effet d'acquérir une maison à proximité de la mairie et souhaite y développer un **lieu de vie type café / épicerie multi-services**, avec restauration rapide, relais-colis, dépôt de pain, animations culturelles, coin jeux-lecture.

- Haute-Garonne Ingénierie et le Conseil départemental accompagnent la commune sur ce projet de lieu hybride en matière d'**ingénierie**, de **recherche de financement**, de **conseil juridique** et de **modèle économique**.



HAUTE-GARONNE
PLATEFORME
D'APPUI
AUX TERRITOIRES



Ingénierie :
Haute-Garonne Ingénierie
Conseil départemental (DDET)



Pôle intergénérationnel et culturel

Logements communaux « La Commanderie »



Commune de Rebigue

■ L'appui technique :

Haute-Garonne Ingénierie/ATD et le CAUE accompagnent la commune sur 2 projets : un **pôle intergénérationnel et culturel**, et un projet de **logements communaux** (réhabilitation de la maison de maître La Commanderie).

- HGI réalise un appui technique en matière de **recherche de financements** et de **conseil juridique**.
- La Médiathèque 31 accompagne également la commune sur le **volet culturel** du projet de pôle.
- Le CAUE réalise une **note de pré-programmation** sur ces 2 projets et accompagnera la commune sur le volet marché aux côtés de HGI.



HAUTE-GARONNE
PLATEFORME
D'APPUI
AUX TERRITOIRES



Agir
avec vous !



HAUTE-GARONNE
INGENIERIE
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE



Ingénierie :

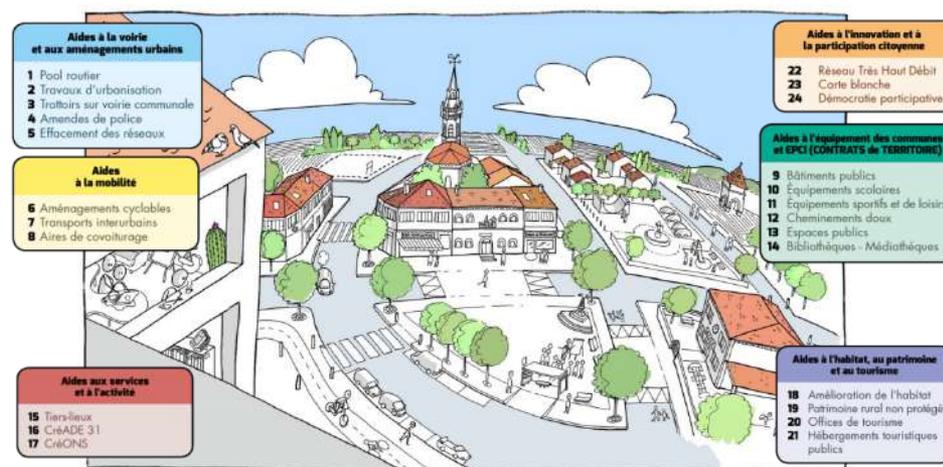
Haute-Garonne Ingénierie
CAUE de la Haute-Garonne
Conseil départemental 31
(Médiathèque)



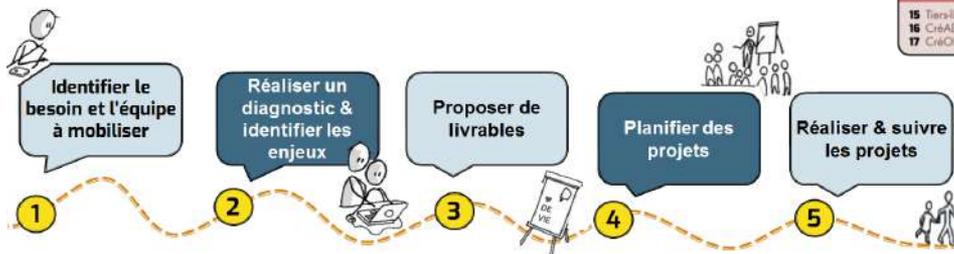
Dispositif Cœur de vie



- Un dispositif pour lutter contre les fractures territoriales & sociales
- Un accompagnement à la carte
- Une optimisation des financements



- Une méthodologie évolutive



- Un rendu final synthétisant l'ensemble des travaux d'accompagnement



Le projet Cœur de vie « Bataille »



Commune de Donneville

■ L'appui technique :

La commune souhaite développer un projet (sur 5600 m² en centre-bourg) mêlant notamment **habitat, services et espaces publics** dans un cadre architectural et paysager remarquable.

- Depuis fin 2020, la commune est accompagnée par Haute-Garonne Ingénierie/ATD et le CAUE dans le cadre du dispositif **Cœur de vie**.
- HGI/ATD a accompagné Donneville sur le **marché** relatif à **l'étude de faisabilité du projet**, actuellement en cours de réalisation.
- Le Département a proposé un financement dans le cadre **Carte blanche**, en raison du **caractère exemplaire et innovant du projet**.



HAUTE-GARONNE
PLATEFORME
D'APPUIS
AUX TERRITOIRES



Ingénierie :
Haute-Garonne Ingénierie
CAUE de la Haute-Garonne



Suppression PN196 - Escalquens

Avancement travaux:

Le démarrage des travaux correspondants a été notifiée au groupement d'entreprises RAZEL BEC /MALET/ ACCMA au 7 septembre 2020 pour un délais de 22 mois.

Actualités:

*** Interruption Temporaire de Circulation des trains durant 67h pour la mise en place de l'ouvrage retenue le WE du 11 novembre (du 11 au 14-11-2021).**

Futures Phases travaux spécifiques:

- * Mise en service provisoire de la déviation courant Juillet 2022 permettant d'engager pour la SNCF la suppression physique du PN.
- * Réalisation de l'aménagement de l'avenue de la Gare et du carrefour de la Cousquille (Tranche optionnelle) à l'automne 2022.
- * Mise en service définitive de la déviation fin 2022.

REV LABEGE - ESCALQUENS



Le REV consiste en la création d'un itinéraire cyclable à haut niveau de service de la gare d'Escalquens à Labège, avec une connexion au réseau cyclable existant.

Etudes techniques et réglementaires : avant projet technique en cours sur 4 variantes dessinées + analyse multicritères

Mars –Septembre 2021 : étude détaillée de chaque variante avec les apports des ateliers de concertation et analyse comparative pour affiner la proposition d'un tracé à retenir.

Concertation :

Août à décembre 2020 : 1ère phase sur les critères d'usages adaptés au territoire

Octobre –Décembre 2021 : 2ème phase de concertation : Travail sur les critères d'acceptabilité du REV pour tous les usagers du territoire

Fin janvier 2021 : Présentation de la variante retenue par les élus du Conseil départemental

Etapes suivantes en études :

1er trimestre 2022 : préparation du dossier d'enquête unique. La variante retenue devra l'objet d'une présentation au public après finalisation au regard des exigences réglementaires.

1er semestre 2022 : Envoi du dossier réglementaire aux services de l'état pour engager le processus de validation du dossier d'enquête publique.

Prolongement RD 916 – Communes de Belberaud, Pompertuzat, Escalquens et Deyme

Le prolongement doit permettre de contourner Escalquens, de supprimer le passage à niveau n°197 au niveau de la RD94, de recalibrer cette route départementale entre la ZAC de la Balme et le franchissement de l'autoroute. Une piste cyclable est prévue le long de l'Hers avec les réseaux existants sur la RD 79 et la RD 94. Les études inhérentes à ce projet se déroulent depuis 2017.

Concertation

Juin 2018 : réunion publique sur le territoire pour présenter l'avant projet : une 4ème solution proposée lors de la réunion publique a été ensuite étudiée.

7 Novembre 2019 : présentation de la solution retenue par le Conseil départemental et du dossier d'enquête publique au SICOVAL et aux 4 communes concernées qui ont délibéré en faveur de l'avant projet présenté,

Etudes techniques et réglementaires en cours

- Echanges avec les services de l'état pour constituer les différents dossiers environnementaux et loi sur l'eau
- Enquête publique unique prévue avant la fin du 1^{er} semestre 2022.

Dossier SNCF : La convention avec la SNCF a été signée pour le démarrage des études d'avant projet de suppression du PN 197. La fenêtre de lancement du pont est arrêtée pour Novembre 2024.

Les études d'avant projet de tous les ouvrages d'art doivent être menées en parallèle de ces instructions : le dossier de consultation est en cours d'élaboration. Les dossiers de consultation des travaux seront lancés dès l'obtention de l'arrêté de DUP.



Merci pour votre attention

19 octobre 2021

